

l'agriculture qui, chaque fois que l'occasion s'en présente, se fait un plaisir de donner communication au public des renseignements qui pourraient lui être utiles; au point de vue des industries agricoles qui se poursuivent dans le comté de l'Islet ou dans les comtés voisins.

La quantité de fromage fabriquée du mois de juin au mois d'octobre derniers a été de 60,381 livres; la moyenne du prix de vente a été de 9 $\frac{1}{2}$ cts.

Les patrons sont satisfaits du résultat; malgré qu'ils n'aient pas obtenu le plus haut prix pour leur fromage, car ils ont eu la malchance de vendre dans la baisse. Tout le fromage qui a été fabriqué était de première qualité.

MM. Gendron, fabricants de cette fromagerie, ont fait leur devoir et ont montré beaucoup de libéralité; ils ont en outre fabriqué le fromage gratuitement pendant cinq jours l'automne dernier.

Une assemblée nombreuse des patrons et autres cultivateurs a eu lieu le 26 décembre dernier, et de nouveaux arrangements ont été pris entre les patrons et les fabricants pour la saison 1882. MM. Gendron ne recevront qu'un centin et demi (1 $\frac{1}{2}$ c) par livre de fromage, et les patrons continueront à porter le lait à la fromagerie à leurs propres frais. C'est un excellent marché pour les deux parties.

En référant à ce qui a été payé par plusieurs cultivateurs pendant l'été 1881, pour faire transporter leur lait, et en prenant au livre de la fromagerie le nombre de livres de fromage qui a été fabriqué avec le lait fourni par ces quelques cultivateurs, nous découvrons que ça ne leur a pas coûté $\frac{1}{2}$ de cent par livre de fromage pour faire transporter leur lait.

Les patrons ont refusé l'offre de MM. Gendron de transporter le lait et de faire le fromage à raison de 2 cts par livre, persuadés par les calculs qu'ils en ont faits que ce sera plus avantageux pour eux de s'associer pour le transport du lait et de ne payer qu'un cent et demi par livre.

Le nombre des patrons sera beaucoup plus considérable cette année. MM. Gendron espèrent fabriquer 100,000 livres de fromage.

Les directeurs pour l'année 1882 ont été nommés à la grande assemblée du 26 décembre dernier, et ils ont été autorisés par les patrons d'imposer des amendes sévères contre tout patron qui fournirait du mauvais lait contenant de l'eau, ou du lait qui aurait été écrémé.

À cette réunion de cultivateurs intelligents, j'ai observé que d'excellentes idées d'économie et de pratique ont été énoncées; ces réunions devraient avoir lieu plus souvent pour l'avantage mutuel de la classe agricole.

Une question qui a été discutée et qui doit attirer l'attention des patrons de toutes les fromageries, c'est d'exiger un dépôt d'argent des acheteurs de fromage, aussitôt qu'une vente est effectuée. Une fromagerie du comté de Montmagny avait vendu 10,000 livres de fromage à 11 cts en novembre, au même acheteur à qui les patrons de la fromagerie de St-Roch avaient vendu; mais le fromage ayant baissé, le commerçant a refusé de prendre le fromage et il en est résulté une perte de \$100. Heureusement que les directeurs de la fromagerie de St-Roch avaient exigé un dépôt d'ar-

gent de la part du commerçant; les patrons n'ont rien perdu.

Voici les noms des directeurs de la fromagerie pour la présente année (1882):

Révd E. Dufour, *Président honoraire*; MM. Jean Castonguay, *Président*; Luc Dupuis, *Vice-président*; Godfroy Laurent Lizotte, Charles Marié, Théodore Pelletier, Prosper Litalien, Chs-Frs Sôlard, J.-B. Caron, Elzéar Harton, Achille Marié, Cyrill Morneau, J.-B. Lagassé, Daniel Fortin; Auguste Dupuis, *Secrétaire*.

Fers laissés trop longtemps aux pieds des chevaux.

Il me semble n'y avoir aucun doute que ceci est une des plus fréquentes causes des maladies pour les pieds d'un cheval; car aussitôt que le fer est posé, un double travail commence: celui du sabot qui croît en dessous et se serre sur le fer, et celui du fer qui, chaque fois que le pied touche la terre après s'être relevé est poussé forcément en haut contre le sabot. Ceci constitue cette double action qui est si souvent préjudiciable. Pour obvier à cela, il devient nécessaire de faire ajuster comme il faut, chaque fois, le fer au pied du cheval. Pour arriver à cela, il faut le faire détacher et rattacher une fois tous les quinze jours; et il faut voir, lorsqu'on fait faire cette opération, à ce que la partie rivée des clous soit bien limée en dehors du sabot, afin qu'ils ne fassent pas de trop grands trous dans la corne, lorsqu'ils sont arrachés. Quelques personnes laissent les fers 2 ou 3 mois aux pieds du cheval. Rien n'est aussi préjudiciable à la conservation d'un bon pied sain. Le changement pratiqué deux fois par mois permet au pied de se développer, et lui laisse une belle forme naturelle.—Traduit du *Rural New-Yorker*—Pionnier de Sherbrooke.

Choses et autres.

Colonisation.—Le comte de Dunmore, président de la Compagnie de colonisation du Canada, vient d'acheter pour la compagnie qu'il représente, le canton de Dorset, dans la province de Québec, dont la superficie est de 50 à 60,000 acres. La compagnie possède déjà une centaine de mille acres de terres dans les comtés de Compton et de Beauce. Le comte de Dunmore est particulièrement un éleveur de bestiaux.

Précaution avantageuse pour la vente de pommes à l'étranger.—Nous signalons à l'attention des propriétaires de vergers le moyen dont un cultivateur américain s'est servi pour se faire un acheteur en Angleterre. Il y a cinq ans, un cultivateur du town d'York, Maine, vendit sa récolte de pommes à un marchand. Il tria ses pommes et les emballa avec beaucoup de soin. Dans chaque baril, il plaça une feuille de papier contenant son nom et son adresse, avec prière à l'acheteur qui ouvrirait le baril de lui faire savoir, en quelle condition ses pommes étaient arrivées à destination, si ou les trouvait bonnes, etc. Or il advint que tout le lot finit par tomber entre les mains d'un marchand résidant près de Liverpool, en Angleterre. On trouva les pommes si saines, si bien triées, si délicieuses au goût, que le marchand écrivit immédiatement au cultivateur une lettre très-flatteuse et lui offrit de lui acheter directement toute sa prochaine récolte. L'offre fut acceptée et s'est continuée depuis chaque année jusqu'à aujourd'hui.

Comparaisons morales.—Pourquoi dit-on que la neige est utile à la terre?

PARCE QUE, en la couvrant, elle préserve les blés de la gèle, en conservant le même degré de froid qui a été nécessaire pour la former, et qui est celui de la première congélation. La neige procure aussi à la terre une humidité qui se conserve